

**BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE**  
**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION**

**Durée de l'épreuve : 3 heures**

**Coefficient : 6**

**ÉCONOMIE - DROIT**

Le sujet comporte 5 pages numérotées de 1/4 à 4/4.

*L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.*

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer l'intitulé de la partie traitée.

Ce sujet comporte 4 annexes.

**PARTIE RÉDACTIONNELLE (10 points)**

Le droit est omniprésent dans la vie quotidienne des citoyens et des acteurs économiques et sociaux. Il se manifeste souvent dans la relation contractuelle, notamment au cours de la formation et de l'exécution des contrats. Bien que la relation contractuelle soit fondée sur la libre négociation, son encadrement par le droit s'avère nécessaire.

**Présentez les arguments qui justifient l'intervention du droit dans le domaine contractuel.**

Vous illustrerez votre argumentation juridique au moyen d'exemples de relations contractuelles.

**PARTIE ANALYTIQUE (10 points)**

Vous répondrez aux questions suivantes en vous aidant des annexes et de vos connaissances.

1. Identifiez les pays ou les régions qui consomment le plus d'énergie aujourd'hui.
2. Commentez l'évolution de la consommation d'énergie de la Chine entre 2004 et 2030.
3. Comparez la consommation d'énergie des différents pays et leur engagement dans le protocole de Kyoto.
4. Définissez ce qu'est le développement durable. Précisez à quel principe du développement durable se rattache la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.
5. Indiquez quelques arguments de nature à opposer croissance économique et développement durable.
6. Justifiez l'adoption par la Commission Européenne du plan climat qui prévoit une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des pays de l'Union.

## Annexe 1 : Le "paquet climat-énergie" de la Commission européenne

La Commission européenne a présenté, le 23 janvier, son plan climat contre le réchauffement climatique, "le paquet climat-énergie". Elle a proposé aux vingt-sept pays membres des objectifs nationaux à atteindre pour parvenir à un objectif global de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'ici à 2020.

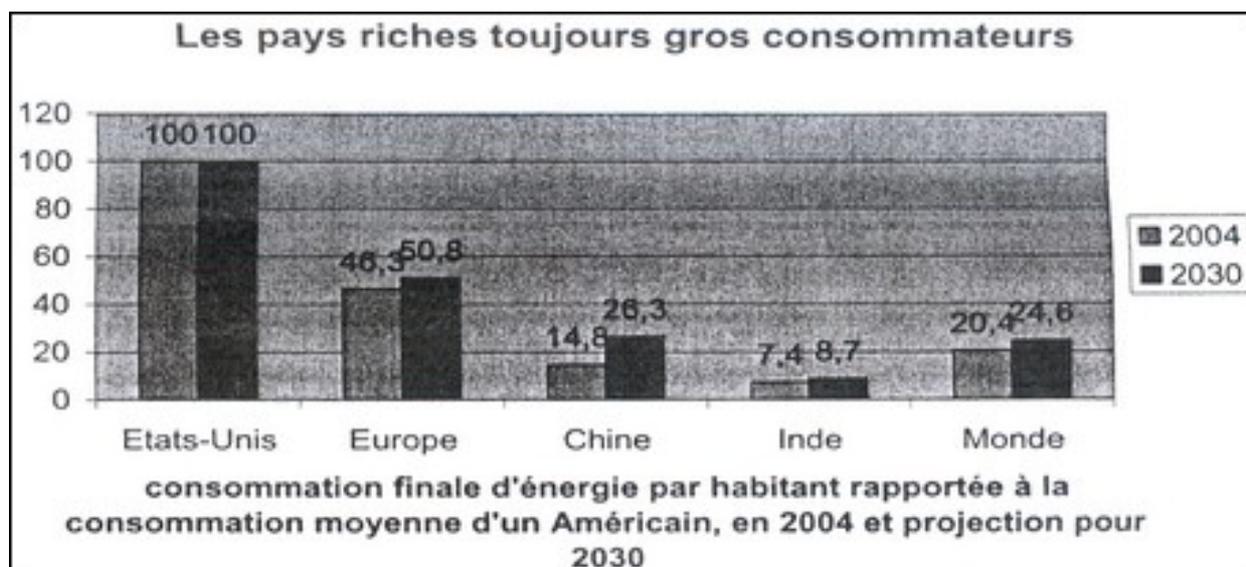
La France devrait, dans ce cadre, porter de 10,3 % à 23 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'ici à 2020. Elle " fera de l'adoption de ce paquet "climat-énergie" une des toute premières priorités de sa Présidence de l'Union européenne au second semestre 2007", a déclaré Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Source: <http://www.gouvernement.fr> 28 janvier 2008

## Annexe 2 : Les émergents changent la donne

En raison de leur croissance démographique et économique, la demande énergétique totale des pays en développement, Chine, Inde et Brésil en tête, passera avant 2015 devant celle des pays de l'OCDE. Plus gros émetteur de gaz à effet de serre depuis 2007, la Chine deviendra aussi le plus gros consommateur mondial d'énergie peu après 2010.

Cette explosion de la demande devrait être largement satisfaite par le charbon, source d'énergie dont la consommation croît le plus depuis 2002. Pour autant, même en 2030, les pays émergents seront très loin d'avoir rattrapé le niveau de consommation des pays riches: à cette date, en moyenne, un chinois consommera un quart de l'énergie utilisée par un américain, contre 15% aujourd'hui.



Les valeurs ci-dessus sont données en %.  
Source: Agence européenne pour l'environnement

**Annexe 3 :**

Le protocole de Kyoto est le plus important instrument visant à lutter contre les changements climatiques. Il contient l'engagement pris par la plupart des pays industrialisés de réduire leurs émissions de certains gaz à effet de serre, responsables du réchauffement planétaire, de 5% en moyenne.

<http://europa.eu>

**Annexe 4 :**

Le protocole de Kyoto fait suite à la Convention sur le climat de 1992. Ouvert aux 189 pays parties à la Convention, il a été ratifié par 184 pays (juin 2009). Il ne comporte toutefois d'engagement que pour 38 pays industrialisés, avec un objectif de réduction moyenne de 5,2% par rapport aux émissions de 1992 des émissions de six gaz à effet de serre entre 2008 et 2012.

Cet objectif global se traduit par des engagements quantifiés modulés selon les pays: moins 6% pour le Canada et le Japon, moins 7% pour les États-Unis, moins 8% pour l'Union européenne. [...] Les pays en développement, y compris le Brésil, la Chine, l'Inde et l'Indonésie, sont également parties au protocole mais ne sont pas concernés par la réduction d'émissions. [...]

[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)